



LE COMPTE-RENDU N°33

Bulletin d'informations de la municipalité de Retournac

Les nouvelles de la commune

Compte rendu Conseil municipal du jeudi 20 janvier 2011

1/ Subventions exceptionnelles

- séjour classe découverte en Bretagne école de Jussac + CM1 de Théodore Monod
- séjour en Aveyron, à Micropolis école de Charrées (grande section, CP, CE1) + CP de Théodore Monod 612€ **unanimité**
- **Collège Boris Vian** : rectificatif de subvention séjour au ski dans la station de Valloire pour les classes de 5^{ème} 750€ au lieu de 780€ **unanimité**
Il est rappelé que pour toutes ces demandes, le montant de subvention de la commune est à parité avec le conseil général qui donne également 6€.
- **Association des Rangers** : service de sécurité pour la foire des pâquerettes 2010 300€ **unanimité**
- **GAL Festival des 7 Lunes** durant l'été 2009 200€ **unanimité**
- **Association les Amis d'Artias** : entretien du site d'Artias 500€ **unanimité**
- **Harmonie municipale** : subvention de 1 100€ pour indemniser les déplacements du chef de musique depuis Saint-Maurice-de-Lignon où il est domicilié
approbation à l'unanimité du conseil municipal moins deux abstentions : Claude DUBUY et Annie ASTIER
- **Ecole Arc en Ciel** de subvention pour l'acquisition d'un Tableau blanc interactif
Dans un souci d'égalité de traitement des enfants devant l'accès à l'enseignement et aux nouvelles

techniques de communication, il est proposé la prise en charge de ce tableau blanc interactif. Avis favorable de la commission travaux – finances.

approbation à l'unanimité du conseil municipal à l'exception d'Annie ASTIER qui proposait un financement à 50%.

2/ Foncier

A Acquisition d'une parcelle pour emprise future voirie dans le PLU (vers la croix de mission) validée en conseil municipal du 10/11/2010. L'avis de France Domaine est de 30 à 35€ m². Acquisition de cette parcelle au prix de 30€ m² soit 13 110€. **unanimité**

B Régularisation foncière – rue Neuve M. CHARREL entend céder à la commune de Retournac la parcelle BI 767 d'une superficie de 25 m² pour régulariser un état de fait. Cession à titre gratuit, frais d'acte et de bornage à la charge de la commune. **unanimité**

C Souhait d'acquisition d'une partie du délaissé d'un chemin à La Bastide par un propriétaire du village pour faciliter la mise en place de son portail Le conseil municipal du 12 juillet validait la vente d'une partie d'un chemin rural à M et Mme DI LITTA à la Bastide sous réserve qu'il n'y ait pas d'opposition des riverains. Une pétition contre ce projet et signée par 18 habitants de la Bastide était reçue en mairie le 28 août 2010. M et Mme

Réalise toute votre communication d'entreprise:
Cartes de visite, flyers, dépliants, affiches, papiers entête, enveloppes, pochettes personnalisées, etc...

13, place de la république
RETOURNAC
tél. 04 71 59 54 68
contact.acl@wanadoo.fr

GTI
Immobilier

Agence RETOURNAC

Sylvie Teyssonier
Conseillère immobilier

Tél. : 04 71 59 47 92

Port. : 06 58 80 37 06

Prochain conseil municipal vendredi 1^{er} octobre 2010 à 20h - TOUTE PERSONNE A LE DROIT D'Y ASSISTER.

Mairie de Retournac - 43130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 – site internet : www.ville-retournac.fr
le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
Mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h

DI LITTA reçus le 6 septembre 2010 mettaient en avant une probable incompréhension sur l'objet de la vente, sa taille, l'absence de conséquences pour les riverains. Comme n'existait pas de « concorde » sur ce projet, le conseil municipal décidait pour le moins d'y surseoir jusqu'à la tenue d'une prochaine rencontre acquéreur – pétitionnaires organisée par la mairie. Une rencontre a eu lieu sur place avec les pétitionnaires habitants du village, Monsieur et Madame DI LITTA, le Maire et la Direction Générale des Services, le 29 septembre 2010 à 8H30. Plusieurs hypothèses étaient envisagées dont celle de la moitié de la surface sollicitée, de façon à ce que M. et Mme DI LITTA puissent réaliser un portail et continuer à exercer leur mission de famille d'accueil en conformité avec les textes qui demandent un espace clos. Les habitants du village pétitionnaires devaient transmettre leur réponse par courrier en mairie les jours suivants. Plus de trois mois après cette réunion, aucune réponse n'a été transmise à la mairie au nom des pétitionnaires. Aussi, est-il proposé au conseil municipal de clore cette affaire.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité met en avant la nécessité de sauvegarde de l'emploi de Madame DI LITTA et de son activité de famille d'accueil, prend acte de l'absence de réponse écrite signifiée par les pétitionnaires, et décide de la vente de 20 m² à des fins de prolongement de clôture. Une telle vente permettant la poursuite de l'activité de famille d'accueil selon Mr et Mme DI LITTA selon les conditions requises.

Il est rappelé aux demandeurs et aux pétitionnaires que si ceux-ci croient déceler une irrégularité ou s'estimer lésés par la décision du conseil municipal, ils disposent d'un délai de deux mois pour effectuer un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND).

3/ D Location d'une surface de 150 m² issue de la parcelle K311 (vers relais d'Orcier) à la société ITAS Rhône-Alpes pour mise en place d'un pylône de 30 mètres de haut pour les besoins de l'arrivée de la TNT sur notre commune, loyer de 800€ par an avec indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction pour une durée de 12 ans. **unanimité**

4/ Contrat Global de Développement Durable 2011-2014.

La répartition suivante de l'enveloppe du CGDD 2011-2014 dont le montant total s'élève 77 532€ serait la suivante:

Gymnase (acquisition foncière) : 77 532€
unanimité

5/ Principe de construction d'un nouveau colombarium

Compte tenu du développement de ce mode de sépulture. L'actuel est presque complet. Le nouveau colombarium sera situé en face de l'existant, le long du mur. **unanimité**

6/ Modification des statuts du Syndicat Départemental des collectivités concédantes de l'électricité et du gaz de la Haute-Loire appelé désormais « syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire » **unanimité**

7/ Signature d'un contrat de 3 ans avec Terralys pour le suivi agronomique des boues issues de la station d'épuration de Retournac montant 1 877€ HT par an
unanimité

8 / Signature d'un avenant au contrat avec la brigade de gendarmerie de Retournac pour le ménage des locaux 704€ TTC/an **unanimité**



ACL
AGENCE COMMUNICATION LOCALE

Réalise toute votre communication d'entreprise:
Cartes de visite, flyers, dépliants, affiches, papiers entête, enveloppes, pochettes personnalisées, etc...

13, place de la république
RETOURNAC
tél. 04 71 59 54 68
contact.aci@wanadoo.fr



JB TRANSACTIONS

3, route d'Yssingeaux - RETOURNAC
04 71 65 20 40

9/ PERSONNEL

9 A renouvellement des deux contrats aidés

Jusqu'à présent ces emplois étaient aidés à hauteur de 90 mais il y a eu un changement en 2011 : aide à hauteur de 60 % du SMIC pour un montant maximal de 20 H hebdo

Aussi, après avoir reçu l'accord du pôle Emploi, il est proposé de :

9 – A - 1 reconduction d'un temps plein pour 6 mois

Il est porté à la connaissance du conseil municipal qu'un agent du service animation à 75% temps va subir une intervention chirurgicale et est donc susceptible d'être placé en arrêt de travail quelque temps.

unanimité moins l'abstention d'Annie ASTIER qui préférerait un recrutement direct.

9 – A - 2 reconduction d'un temps plein pour 12 mois aux services techniques (emploi aidé à hauteur de 80 % de 26 Heures hebdo dans le cas présent) **unanimité**

9– B Nominations créations de postes avancements de grade après validation en CAP de décembre 2010 : un adjoint en rédacteur , un adjoint technique en agent de maîtrise, un animateur en animateur principal, un contrôleur de travaux en technicien territorial **unanimité**

10 - Renouvellement de la convention avec le SDIS de la Haute-Loire

La nouvelle convention proposée est d'une durée d'un an. Pendant celle-ci toutes les interventions des agents sapeurs-pompiers volontaires durant leur temps de service sont soigneusement notées et comptabilisées. A l'issue de cette année, à l'examen de ces éléments tout autant déterminants qu'incontestables. Une nouvelle convention sera éventuellement discutée

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer:

Thierry BENEVENT, BERNARD de SEAUVE et Raoul GANIVET (procuration) ne participent pas aux votes sur ce sujet car ils ne peuvent être » juge et partie ».

Votants 12 pour 11 abstention 1

11 Règlement de services

A Médiathèque unanimité

B Règlement de location des salles municipales Bourgogne et La Forge et création d'une régie pour la salle La Grange Unanimité

C MUSEE : Conventions pour cours de dentelles unanimité

12 - Renouvellement conduite rue des Plantades AEP

En relation avec le remplacement des conduites en plomb. **5 067,78€ HT unanimité**

13 - MUSEE : accord de principe sur l'éventuelle acquisition d'un piano à queue exposé des motifs et du concept, l'intérêt pour Retournac : Pédagogique, Diffusion spectacle vivant, présence dans la presse hebdomadaire

Le conseil municipal approuve à la majorité le principe de cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à rechercher toutes les subventions possibles pour cette opération. Votent contre : Jean FURNON, Annie ASTIER, Marie-Jo VAUCANSON

14 SICALA :

A recensement des besoins Propositions de Retournac : Ance Rivière Retournaguet Liard

B Suppléant SICALA Retournac nomination de Claude DUBUY unanimité

15 - Autorisation à donner au maire pour ester en justice et saisir le TGI.

Depuis plusieurs mois, Monsieur Serge DEBARD

Laverie Plus
Services particuliers et professionnels

LIBRE SERVICE
7H - 19H30 NON STOP 7J/7

- Monnayeur billets et pièces
- Machines de 8 à 18kg avec séchoir

PRESSING
BLANCHISSERIE- COUTURE
8h30 - 12h30 16h00 - 18h30

Pressing écologique

SERVICE À LA PERSONNE
Sur simple appel, nous nous occupons de votre linge.
LAVER SECHER REPASSER
Livraison gratuite

• Couettes synthétique 2pl.	15.00€
• Couettes plumes 2pl.	20.00€
• Les costumes	12.00€
• Les manteaux	à partir de 11.80€
• Anorak- doudoune	à partir de 14,00€
• Chemise homme	à partir de 4.80€
• Couverture synthétique 2 pl.	à partir de 9.80€
• Couverture laine 2 pl.	à partir de 15.60€

Nettoyage et rénovation du cuir, daim et tapis
Repassage uniquement à partir de 15,00€ la balle

Pour tout autre tarif et service n'hésitez pas à vous renseigner.

30 rue de la gare - 43130 RETOURNAC Tél : 04 71 75 08 61 Port : 06 43 82 02 65

ACL
AGENCE COMMUNICATION LOCALE

Réalise toute votre communication d'entreprise:
Cartes de visite, flyers, dépliants, affiches, papiers en tête, enveloppes, pochettes personnalisées, etc...

13, place de la république
RETOURNAC
tél. 04 71 59 54 68
contact.acl@wanadoo.fr

occupe de façon sédentaire, avec un camping car et un mobil home, la parcelle cadastrée section AR n 142 classée en zone rouge R0, Zone à risque très fort, au Plan de Prévention de Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2001.

Son comportement, ses installations et les travaux qu'il a entrepris sans autorisation, génèrent des désordres, des dangers graves, imminents, prévisibles pour lui-même, ils portent atteinte à la sécurité des personnes, des biens, et à la liberté de circulation. approbation à l'unanimité du conseil municipal

16 Informations

16.A Monsieur Gérard SOULIER c/ DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-LOIRE

Dans son mémoire en réponse en date du 5 septembre 2010, Monsieur Gérard SOULIER remet en cause le pouvoir souverain d'appréciation de la commission de répartition des impôts. Si la requête de Monsieur Gérard SOULIER aboutit à une refonte complète des catégories et classements des habitations, la commune de Retournac et la commission communale de répartition des impôts locaux exécuteront cette refonte. Le conseil municipal prend acte de la réponse de la commune de Retournac. Il est rappelé que le recours n'est pas dirigé « contre » la commune par son auteur mais que comme il s'agit d'une commission communale, la commune se trouve partie dans cette affaire.

16 - B réaménagement places de l'église et de la République

2011 est l'année de réaménagement de notre centre bourg avec les places de l'église et de la République.

Les travaux publics entraînent toujours des difficultés. On ne réalise pas des travaux pour le plaisir, mais par obligation de changer les conduites d'eau en plomb. Afin de maintenir le maximum de places de stationnement à proximité des commerces, un sens unique a été mis en place, rue de l'hôtel de ville, rue de la république. Les commerçants décideront de son maintien ou du retour à l'ancien double sens, lorsque les travaux seront achevés.

Eviter le stationnement de « voitures ventouses » et faire ses courses à Retournac sont les meilleurs moyens de soutenir nos commerces. Nous n'avons pas les moyens de recruter un policier municipal chargé de surveiller une zone bleue.

Il faut que chacun y mette du sien, habitants, consommateurs, commerçants : les places à proximité des commerces doivent être réservées aux clients des commerces. A Retournac nous disposons de plus de 400 places de parking* pour une population de 2600 habitants. Lorsque nous sommes à Lyon ou à Montpellier ou simplement à Yssingeaux nous acceptons bien de ne pas « rentrer dans les commerces avec nos voitures »... Alors : **un peu de compréhension, patience et civisme durant cette période de travaux. Ayons le sens de l'intérêt général.**

* quelques exemples :

place Boncompain et rue de la poste : 43 places
parking devant centre de secours : 56 places
parking des Recourdoux 55 places
parking des fuseaux 41 places
parking face école T.Monod 81 places
tour du stade 65 places
place du marché 23 places
place du 11 novembre et devant le parvis de la collégiale : 25 places
place de la gare : 47 places
allée des platanes : 78 places

POUR RÉTABLIR QUELQUES VÉRITÉS

A l'issue des travaux, aucune place de stationnement ne sera supprimée place de la république.

Conformément aux engagements pris lors des élections de mars 2008, la nouvelle municipalité soutient nos commerçants par une politique d'animation tout au long de l'année. Elle a mis en place avec la communauté de communes des Sucs plusieurs opérations d'aide aux commerçants opération collective de modernisation (OCM). Nous avons donc à cœur de maintenir voir amplifier nos possibilités de stationnement, et n'entendons donner aucune suite aux projets de l'ex maire de construction d'un mur place de la république, ou de boulevard périphérique ouest qui aurait contourné le centre.... Si ces funestes projets avaient été réalisés, ç'aurait été la mort de nos commerces...

Pour mémoire, le projet d'aménagement du Bourg place de la république de 2005 s'élevait à 392 291,59€ Tt à l'époque....

Voici ce projet, aujourd'hui abandonné par la nouvelle municipalité :

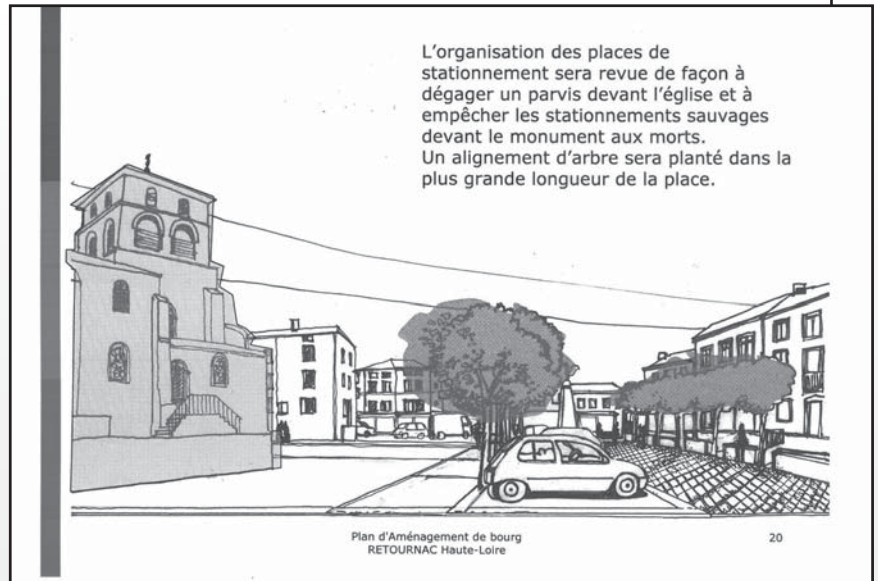
POUR RÉTABLIR QUELQUES VÉRITÉS

A l'issue des travaux, aucune place de stationnement ne sera supprimée place de la république.

Conformément aux engagements pris lors des élections de mars 2008, la nouvelle municipalité soutient nos commerçants par une politique d'animation tout au long de l'année. Elle a mis en place avec la communauté de communes des Sucs plusieurs opérations d'aide aux commerçants opération collective de modernisation (OCM). Nous avons donc à cœur de maintenir voir amplifier nos possibilités de stationnement, et n'entendons donner aucune suite aux projets de l'ex maire de construction d'un mur place de la république, ou de boulevard périphérique ouest qui aurait contourné le centre.... Si ces funestes projets avaient été réalisés, ç'aurait été la mort de nos commerces...

Pour mémoire, le projet d'aménagement du Bourg place de la république de 2005 s'élevait à 392 291,59€ Tt à l'époque....

Voici ce projet, aujourd'hui abandonné par la nouvelle municipalité :



B5 RUES PIETONNES



Les îlots anciens situés autour de l'église sont découpés par des ruelles très étroites qui ne conviennent pas à la circulation automobile. Cette voirie sera réservée aux circulations piétonnes. Un système simple avec caniveau central sera mis en œuvre. Un éclairage au sol complétera l'aménagement.

